

« Gant dihad tomm hag devans mat pep miz ganv zo derent. »

« Avec des vêtements chauds de la bonne nourriture chaque mois d'hiver est confortable. »

### Horaires Mairie

Du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h

Les mardis, mercredis et jeudis : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Samedi : de 9h à 12h

### Horaires Agence Postale

Tous les matins de 8h45 à 12h (le samedi de 9h à 12h) et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

### Horaires Bibliothèque

Mercredi : de 10h à 12h et de 15h à 17h

Vendredi : de 17h à 19h

Dimanche : de 10h à 12h

### Cabinet infirmier

Portable : 06 68 29 25 94

### Permanences

Assistante sociale CDAS :

Caroline CAROFF le jeudi matin sur rendez-vous au 02.98.88.99.90

OPAH : Sur rendez-vous au 02.98.15.32.32

France Services : Mercredi matin 9h-12h avec ou sans rendez-vous au 07.69.47.35.88 ou à

[fs.morlaix@pimms.org](mailto:fs.morlaix@pimms.org)

Mission Locale (sur rendez-vous au 02.98.15.15.50) :

- Mairie de Pleyber-Christ le mardi de 9h00 à 12h00,

- Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner tous les 1er et 3ème mardis du mois, de 14h à 17h

### Banque alimentaire

Le mercredi 27 mars 2024 de 11h à 12h, cuisine de la Salle Polyvalente.

### Web

Retrouvez toutes les informations et le Ploun'Infos en pdf sur le site internet de la commune :

<https://www.plouneour-menez.bzh/>

Ou sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/mairieplouneourmenez>

## CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 21 décembre 2023 à 20h dans la salle du Conseil

### Présents :

Sébastien MARIE, Pauline LACHIVER-KERGOAT, Maëldan CORRE, Delphine SAUBAN, Laurent FONTANIER, Christelle L'HURIEC, Aline COAT, René CHEVER, Marie Anne GUILLERM, Thomas GALL, Graziella LIGUINEN, Pascal MOGUEROU, Stéphanie MORVAN, Marie ROBAIL.

### Absent :

Baptiste MESSENGER donne procuration à René CHEVER.

### Ordre du jour

#### **1) Installation d'une nouvelle conseillère municipale Madame Graziella LIGUINEN**

Suite à la démission d'Amandine GOURVES, installation de Graziella LIGUINEN, n° 4 de la liste "Plouneour Autrement" au Conseil municipal.

#### **2) Modification des commissions communales**

Amandine GOURVES siégeait à la Commission Appel d'offres et Enfance-Jeunesse. Après sa démission, nous modifions donc la composition des Commissions communales. Baptiste MESSENGER et Graziella LIGUINEN intègrent tous les deux la commission Enfance-Jeunesse. Graziella intègre également la Commission Culture, Patrimoine, Tourisme, ainsi que la Commission « Vie associative et Événementielle ». René CHEVER intègre la Commission Appel d'Offres.

#### **3) Demande de subvention de l'association Atelier en Santé**

L'association demande une subvention de 1 000 € pour une formation juridique pour les accompagner à choisir les structures juridiques les plus adaptées au projet. La formation a eu lieu courant décembre. La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

#### **4) Convention SDEF pour l'installation de panneaux photovoltaïques au Gymnase**

Pour répondre aux normes sismiques, il fallait renforcer la structure du bâtiment. Avec ce renforcement, le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture (abandonné car la structure existante n'était pas assez solide pour les y accueillir) redevient possible et l'étude du SDEF a montré qu'il était intéressant d'en positionner du côté collège (1/4 de la surface de la toiture pour 132 m<sup>2</sup>, soit 90 modules : le prévisionnel des travaux se monte à 65 559,40 € HT.

Participation financière du SDEF : Pose de la centrale photovoltaïque : 45 578,70 € HT - Bac acier spécial 4 818, 75 € HT - Porte local onduleur 2 772,00 € HT - Fermeture local onduleur 530,55 € HT.

Participation financière de la commune : Renforcement de la charpente (obligation sismique) : 11 859,40 € HT.

Une convention d'occupation temporaire prévoit que le SDEF soit maître d'ouvrage du projet, finance l'installation et les frais d'exploitation, d'entretien et revend l'électricité. Cela servira à alimenter la salle de sport et les maisons voisines. Au bout de 20 ans, cette production bénéficiera à la commune.

# CONSEIL MUNICIPAL (suite)

L'objectif à atteindre est que 33% de l'énergie consommée par la commune soit verte en 2030. Avec ce projet et les panneaux de l'école, la commune atteindrait cet objectif et serait même dès 2024 à 45% d'énergie verte (pour les bâtiments communaux).

Question sur la convention : René CHEVER évoque que si la durée de la location est non limitée dans le temps, cela est dangereux. Mais en fait la durée est limitée à 20 ans par la loi (code de l'énergie) même si cette durée (de 20 ans) n'est pas indiquée comme telle dans le texte de la convention.

Question sur le prix peu élevé de la location de la toiture : le SDEF n'est pas une entreprise privée (mais un syndicat) et n'a pas vocation à s'enrichir. Délibération pour approuver les conditions techniques et financières de la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture entre la commune et le SDEF : convention adoptée avec 12 voix pour et 3 voix contre.

## **5) Morlaix Communauté : Présentation rapports annuels qualité service eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales urbaines**

Rappel de l'importance de ce service : les eaux pluviales représentent 553 kms de réseaux à l'échelle de Morlaix Communauté, 15 250 grilles et avaloirs... À Plounéour-Menez, cela représente 7 398 mètres de linéaire.

Au niveau de l'eau potable : 27 communes (Morlaix Communauté + commune de Guiclan) : cela représente 41 363 abonnés : 84 058 habitants desservis.

20 235 m<sup>3</sup> d'eau utilisée par jour, 3 302 797 m<sup>3</sup> d'eau produite par an. Cela représentait 611 abonnés à Plounéour-Menez en 2021, 629 abonnés fin 2023. Mais c'est aussi 34 rotations en camions citernes pour un débit insuffisant (exercice 2021-2022 lors de l'épisode de sécheresse). Passage en Régie Publique de l'eau au 1er janvier 2024.

Concernant le captage Plassart : 500 000 € de travaux ont été votés en Conseil communautaire il y a 2 mois : une 1ère tranche de 100 000 € de travaux sera réalisée l'an prochain en drainage, et en 2025 : 400 000 € pour refaire l'ensemble du captage. Ces projets vont doubler la production actuelle de Plounéour-Menez. Ces rapports ont été approuvés à l'unanimité.

## **6) Instauration de la prime « pouvoir d'achat »**

L'État a instauré cette prime pour les fonctionnaires. Elle est donnée d'office pour les fonctionnaires d'état mais elle est au bon vouloir des maires et des conseils municipaux pour les fonctionnaires territoriaux (cf tableau tranches de salaire avec les primes associées). La majorité des salariés municipaux touchent la première tranche de salaire et donc pourraient prétendre au maximum de la prime proposée (800 €). Depuis 3 ans, les salariés ont eu beaucoup de coups durs (COVID, incendies, tempête...). L'avis du Conseil doit être envoyé à une commission qui accepte ou non la tranche de la prime : il faudra alors une délibération pour appliquer la prime. Tous les maires ne font pas ce choix d'octroyer la prime maximum possible par tranche de salaire, certains offrent des tickets restaurants, d'autres ont octroyé la prime mais en n'attribuant pas le montant maximal possible dans chaque tranche salariale. Le coût global pour la commune serait de 10 800 €. Proposition faite au conseil de donner le montant maximum de la prime selon les tranches de salaires. Prime adoptée à l'unanimité.

## **7) Renouvellement contrat d'assurance protection juridique au 1er janvier 2024**

Contrat actuel auprès de la SMALC (mutuelle des collectivités locales). Les compagnies d'assurances ne courent pas après les polices d'assurances des collectivités. En arrêtant le contrat et lançant l'appel d'offres, il serait éventuellement possible de ne pas retrouver de solution. Le choix est donc fait de plutôt revoir les contrats actuels avec les mêmes garanties. La compagnie propose un surplus de 132 € par an. Les protections fonctionnelles des élus reviennent à 104,13 €, la protection juridique collectivité s'élève à 924,78 €.

## **8) Décision modificative budgétaire**

Transferts des crédits du compte : 2031 : frais d'études et 2031 concessions et droits similaires logiciels pour 42 680 € au chapitre 23 - 276 341 : créances dues au lotissement du Duchel, non commencé pour 62 900 € au chapitre 23.

Ces reports portent les crédits au chapitre 23 (Compte 2313 - Constructions) à 754 995 € et ceux des chapitres 20 et 27 non utilisés à zéro. DM adoptée à l'unanimité.

## **9) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements jusqu'au vote du budget primitif 2024**

Cette DM permet d'augmenter les dépenses des chapitres 23, 21 et 204 et de payer les travaux jusqu'au vote du prochain budget. Autorisation adoptée à l'unanimité.

	Prévisions BP ajustées après DM	Autorisations de dépenses de 25%
Chapitre 204	33 521,00 €	8 380,25 €
Chapitre 21	174 444,00 €	43 611,00 €
Chapitre 23	754 995,00 €	188 748,00 €

# CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 février à 20h dans la Salle du Conseil

**Absent(s)/excusé(s) :** Pascal MOGUEROU / Baptiste MESSAGER donne procuration à René CHEVER

## Ordre du jour

### 1) Dissolution du SIMIF

La dernière réunion du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finisère aura lieu dans 15 jours : les délibérations des Conseils Municipaux sont attendues pour valider la dissolution du Syndicat. Approuvé à l'unanimité (13 voix).

### 2) Approbation des charges 2024 associations Au Fil du Queffleuth et de la Penzé

#### Bilan 2023

Poste	Entretien des sentiers (manuel et mécanisé)	Entretien des parcelles communales	Balisage	Inventaire dégâts Ciaran	Travaux spécifiques
Nb d'heures	248h (215h prévues)	6h (30h prévues)	1h (10h prévues)	39h30	-
Coût (26€/h)	6448 € (5 590 € prévus)	156 € (780 € prévus)	26 € (260 € prévus)	-	-

**2023 :** 248h réalisées (215h revues : changement avec le passage de la tempête CIARAN en particulier)

**2024 :** Nombre d'heures proposées : 235h pour un coût de 7 050 €. Travaux validés : réfection totale de la passerelle du Tro Traon Ker, réfection des circuits VTT 14 et 15 entre Guernos Bian et Poulfanc. Subventions : 79% par Morlaix Communauté (640 € de reste à charge pour la commune). Cahier des charges approuvé à l'unanimité (13 voix).

Poste	Entretien mécanisé	Entretien manuel	Balisage	Total
Nombre d'heures	85 h	130 h	20 h	235h
Coût (30€/h)	2 550 €	3 900 €	600 €	7 050 €

### 3) Information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Conformément à la loi du 10 mars 2023 qui a créé les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAErR), la commune doit établir une cartographie des secteurs propices à l'installation de ces énergies renouvelables. Cette cartographie donnera lieu à une concertation du public (en mairie du 4 au 21 mars avec une permanence spécifique le 18 mars de 9h à 12h) et une délibération au Conseil Municipal du 28 mars prochain.

#### Arrivée de Stéphanie MORVAN.

Choix de la Commission Environnement de prioriser sur la commune l'énergie hydraulique (4 secteurs) et l'énergie solaire (panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures de la commune). Pour l'énergie éolienne, cela est plus complexe car les sites éoliens doivent être séparés de plus de 500m des habitations : peu d'endroits possibles sur la commune : énergie exclue. Exclusion de la méthanisation.

### 4) Subventions 2024 associations

La Commission Association propose au conseil municipal des subventions en lien avec les dossiers reçus.

Les conseillers municipaux concernés par les conseils d'administration de l'une de ses associations n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle : Marie Anne GUILLERM pour la FNACA, Aline COAT pour le Pétanque-Club, René CHEVER pour l'Amicale des Monts d'Arrée et Laurent FONTANIER pour Ploun' Patrimoine. Chaque proposition a été adoptée à l'unanimité (14 voix pour les associations dont aucun conseiller n'est membre, 13 pour les autres). En ce qui concerne l'Amicale et l'APE du collège, les dossiers sont arrivés en retard et n'ont pas été présentés en commission mais étudiés directement par les conseillers municipaux. Une attention sur les dates devra être portée par ces associations la prochaine fois. Pour les associations en lien avec le collège (Association Sportive, APE...), le Conseil municipal déplore être la seule commune qui leur octroie des subventions. Les élèves du Collège viennent aussi d'autres communes : Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Le Cloître-Saint-Thégonnec... Et Plounéour-Menez n'est que la 3e commune en termes de contingent d'élèves présents au collège. Pour Ploun'Patrimoine : un travail gigantesque a été réalisé par les bénévoles (avec leur matériel, leur carburant, leur chaîne de tronçonneuse...) pour réouvrir les chemins communaux après la tempête CIARAN. Sans eux, la Printanière et le Tro Menez Are auraient été compromis. Le Conseil leur attribue une subvention exceptionnelle.

Noms des associations	Subventions 2023	Demandes 2024	Subventions 2024
A Mi-Chemins	1 000	1 000	1 000
APE Ecole Jules Ferry	1 000	1 000	1 000
Artatak	600	500	500
Association des propriétaires des installations individuelles ou collectives d'adductions d'eau	Pas de demande	250	250
Association sportive du Collège des Monts d'Arrée	400	520	300
Badminton Plouneour-Menez	400	250	250
Football Club Gars du Roc'h	1 000	1 100	1 000
FNACA	400	400	400
Hent Telenn Breizh	300	300	300
La Vache Luthière	600	500	500
L'O Belle	1 000	1 200	1 000
Pétanque Club Plouneour-Menez	1 000	1 000	1 000
Société de Chasse	Pas de demande	500	500
Tabula Rasa	1 000	1 200	1 000

Noms associations	Subventions 2023	Demandes Subvention 2024	Subvention 2024
Arvorig Cercle d'Escrime	-	Entre 2054 et 9 900 €	0
Association Groupement d'eau de Kerguz	-	500	500
Camera Obscura festival "La tête, l'œil et le cœur"	-	1 500	1 500 (Ouverture du festival)
Amicale des Monts d'Arrée	600	600	600
APE du Collège des Monts d'Arrée	500	900	900
Ploun Patrimoine – Subvention exceptionnelle suite tempête CIARAN			500
Eaux et Rivières de BRETAGNE	200		200
Les Utopistes en action	500		500

# CONSEIL MUNICIPAL (suite)

## 5) Subvention Association Maires de France, Maires Ruraux

Association Maire de France 475 €. Association des Maires Ruraux du Finistère 130 €. Subventions votées à l'unanimité.

## 6) Salle de Sport

Le gymnase devait être classé en catégorie 5 pour un établissement recevant du public : jauge maximale de 167 personnes (hors évènement sportif). Si besoin de réunir plus de personnes (foires aux puces, loto, repas...) il fallait faire une demande de dérogation. Les dérogations ont toutefois un caractère exceptionnel et les délais d'instruction sont relativement longs. Décision de passer le gymnase en catégorie 3 : jauge à 670 personnes. Cela implique des modifications sur 3 lots :

- Avenant lot 3 couverture : Entreprise VASSELET Pleyber-Christ - Montant du marché 168 180,17 € HT Proposition avenant (Remplacement lanterneaux d'éclairage en dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et chaleur) de 3 475,41 € (+ 2,07 %) portant le marché à 171 655,58 € HT.

- Lot n° 6 Menuiseries intérieures : Entreprise LAROCHE Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : Montant du marché 31 497,34 € HT. Avenant n° 2 - Changement 3 portes en coupe-feu ½ heure 968,90 €. Le nouveau montant du marché est donc de 33 569,99 € HT.

- Lot n° 10 - Electricité - Entreprise SQUIBAN Plougastel-Daoulas. Montant du marché 35 945,34 € HT. Proposition avenante de 285,40 € (0,88 %) portant le marché à 33 116,14 € HT.

- Contrôle technique : SOCOTEC Constructions BREST. Montant mission de base : 5 540,00 € HT - Avenant pour prestations de passage de la 5ème à 3ème catégorie. Avenant de 950 € (+ 17,15 %). Le nouveau montant du marché est donc de 6 490,00 € HT.

Au total 5579 € de plus : coût faible pour le gain que cela permet pour ce bâtiment. Une porte supplémentaire est prévue dans la réserve à 1103,75€. Modifications adoptées à l'unanimité.

## 7) Demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère pour mobilier bibliothèque - retiré de l'ordre du jour- délai dépassé

## 8) Instauration prime pouvoir d'achat pour les employés communaux

Vote à l'unanimité de la délibération suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 février 2024.

# ALSH/ALAE/EJ/JARDIN PARTAGE



**PORTES OUVERTES  
DORIOÙ DIGOR**

**École / Skol Jules Ferry**

**Services périscolaires / Troskol**

**PLOUNEOUR-MENEZ**

**Vendredi 15 mars**

**D'ar gwener 15 a viz meurzh**

**16h30 - 19h00**

Visite des locaux

Inscriptions

Présentation des projets

Présentation de l'association des parents d'élèves

## L'école Jules Ferry ouvre ses portes

Vous avez un jeune enfant bientôt en âge d'entrer à l'école, vous avez un enfant à l'école mais vous n'avez pas beaucoup de temps pour vous y rendre, vous souhaitez rencontrer l'équipe enseignante et périscolaire... Vous voulez visiter les classes, découvrir des projets...

Vous êtes habitants de la commune et vous avez envie de découvrir ou redécouvrir l'école... n'hésitez pas !

Les équipes enseignante et périscolaire seront présentes pour répondre à vos questions.

## Jardin partagé

Après une petite pause hivernale le « Jardinage et papotage » reprend son service le samedi 16 mars de 9h30 à 12h au jardin partagé (rue Jean Moulin).

Venez préparer le jardin, des outils et des boissons chaudes seront à votre disposition !

Ouvert à toutes et à tous.



# ALSH/ALAE/EJ/JARDIN PARTAGE

## La grande lessive

### La Grande Lessive® Création artistique éphémère et participative le jeudi 21 mars 2024

La Grande Lessive® aura lieu pour la troisième fois à Plounéour-Menez le jeudi 21 mars 2024. Cet événement prend le principe de l'étendage du linge comme moyen d'exposition, d'où le nom de «Grande Lessive» ! Chaque participant volontaire, enfant, adulte réalise une création artistique en format A4 qu'il affichera le jour J sur le fil à linge disposé devant l'école et au jardin partagé. L'objectif de cet événement créé il y a plusieurs années par Joëlle GONTHIER est de promouvoir la pratique artistique et de développer le lien social.

### Pour participer c'est très simple !

- Un thème : « Faire des bulles »
- Vous pouvez réaliser un dessin, un poème, un collage, un photomontage,...
- Vous devez utiliser le format A4
- Vous pouvez venir l'accrocher le jeudi 21 mars ou venir déposer avant votre création à Ti Gwer



## Tente à histoires

PRINTEMPS ! Pâquerettes, baskets, livres chouettes !

**Samedi 23 mars**, à l'espace vert de l'église de Plounéour-Menez, venez lire ou vous faire lire des mots verdoyants !

rendez vous pour l'ouverture du Printemps !

En lectures et en histoires libres, arrivée et départ à votre guise entre 10h et 12h.

Par les ateliers sac à dos et l'association Luska...

## Tremplin jeunes

Tu as entre **11 et 30 ans**,  
tu résides **autour de Morlaix** ?  
Saute sur l'occasion de te faire connaître !

Inscris-toi au

# TREMPLIN JEUNES

flashe-moi pour en savoir + !



et présente ce qui te fait vibrer au SEW à Morlaix le **13 avril 2024** !



Déjà plus de **30 talents** se sont inscrits pour présenter leur passion et projet au Tremplin Jeunes du **13 avril au SEW** - Morlaix !

### Pourquoi pas toi ?

Parmi ces 30 pépites, une couturière, un maquettiste légo, des globe-trotteurs, un upcycleur, des danseurs et un DJ présentent leur activité sur des espaces d'exposition et d'expression mis à leur disposition ! L'occasion pour eux de se faire connaître, un vrai coup de com !

Toi aussi, saute le pas et flashe le QR code de l'affiche pour accéder au formulaire d'inscription (accessible aussi par ici :

<https://shorturl.at/dhIFI> )

Si tu as des questions, n'hésite pas à contacter l'équipe d'étudiantes qui co-organisent l'événement en lien avec Morlaix Communauté par mail à [equipetremplinjeunes@gmail.com](mailto:equipetremplinjeunes@gmail.com) ou par téléphone au 06 24 07 26 85

# INFORMATIONS COMMUNALES



Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

## Frelon asiatique : à vos pièges !

**De mars à octobre : c'est la période pour piéger et/ou détruire les nids.**

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, contactez un désinsectiseur agréé afin de procéder à sa destruction.

## Rappel de la conduite à tenir en présence d'un nid de frelons :

- ne pas s'approcher à moins de 5 m du nid (le frelon asiatique devient agressif lorsqu'on s'approche du nid),
- ne pas tenter de le détruire seul.

## Dispersion de cendres : quelques règles à respecter

Dans le cimetière : il faudra placer l'urne soit au columbarium, soit la sceller sur le caveau familial, soit l'inhumer dans la tombe.

## Dispersion en « pleine nature » : ATTENTION !

- **La dispersion est interdite sur la voie publique ou dans un lieu public** (stade, square, jardin public, etc.).
- **La dispersion des cendres ou l'immersion de l'urne (en matière biodégradable) est autorisée en pleine mer, sous certaines conditions** : se rapprocher de la SNSM (Société Nationale du Sauvetage en Mer).
- **La dispersion peut être interdite sur les cours d'eau** (renseignez-vous auprès de la mairie de la commune concernée).
- **La dispersion est interdite dans un jardin privé.**

Toutefois, la dispersion dans une grande étendue (landes, champ, prairie, forêt...) accessible au public mais appartenant à une personne privée ou publique est possible. Il faut faire la demande au propriétaire du terrain et obtenir son accord (précisez le numéro de la parcelle, l'adresse, la date et l'heure de la dispersion des cendres).

**Vous devez faire parvenir à la mairie du lieu de dispersion des cendres, ainsi qu'à la mairie de naissance du défunt, un courrier de votre part et l'autorisation du propriétaire. Ces informations seront consignées dans un registre dédié.**

L'urne peut être conservée pendant 1 an maximum (le service peut être payant) soit au crématorium, soit dans un lieu de culte (après accord de l'association chargée de l'exercice du culte). Durant ce délai, vous devez décider du devenir des cendres. Après le délai de 1 an, si vous n'avez pas pris de décision, les cendres sont dispersées dans l'un des lieux suivants soit à l'espace dédié du cimetière de la commune du lieu de décès, soit au site cinéraire le plus proche.

## Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR)

Pour répondre à l'objectif de neutralité climatique fixé pour l'horizon 2050, tant au niveau européen qu'au niveau national, la France doit accélérer le développement de la production d'énergies renouvelables sur son territoire.

Dans ce contexte, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR). Toutes les communes françaises sont concernées. Cette loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables vise à faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour rattraper le retard de la France pris dans ce domaine et diviser par deux le temps de déploiement des projets Énergie Renouvelable (EnR). Dans ce cadre, les communes doivent établir une cartographie des secteurs propices aux énergies renouvelables, définie à partir des potentiels énergétiques locaux, qui donne lieu à une concertation du public.

## **Cette concertation se déroulera du lundi 4 au jeudi 21 mars 2024.**

Vous pourrez formuler vos observations, propositions ou amendements éventuels sur le site internet de la Mairie ou en vous déplaçant en Mairie sur un registre papier.

Enfin une permanence sera également organisée durant la consultation afin de pouvoir apporter aux habitants intéressés des explications complémentaires, **le lundi 11 mars de 9h à 12h en mairie.**

À l'issue de cette concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications ou des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du Conseil Municipal du 28 mars 2024.



# INFORMATIONS COMMUNALES

## Soirée "ciné débat"

L'association L'Atelier En Santé, qui porte un projet de centre de santé communautaire sur la commune, vous invite à une soirée ciné débat **le vendredi 22 mars à 19h à la salle Polyvalente**.

Sera projeté "Un autre soin est possible", documentaire sur le centre de santé d'Eschirolles, pratiquant la santé communautaire depuis plusieurs années. La projection sera suivie d'échanges sur le sujet, puis un pot clôturera la soirée. En espérant vous y voir nombreux. ses !

## Exposition au Pôle Culturel et Associatif

Jérôme PLOUZEN, artiste plasticien, présentera **du 28 février au 10 mars 2024** son exposition comprenant sculptures, photographies et textes.

Exposition à visiter les mercredis et week-ends, de 14h à 18h.

## Du changement pour "Le Bounty"



Monsieur Clément LEGAL a repris le Bounty depuis le 18 janvier 2024. L'établissement va changer de nom pour "**Le Dernier Arrée**".

L'activité, hormis la presse, reste identique : bar, tabac, Française des jeux, relais colis, point retrait, Crédit Agricole et Crédit Mutuel de Bretagne. Une salle de jeux (billard et fléchettes) va être aménagée et des soirées à thème seront proposées.

## Association des propriétaires d'installations individuelles ou collectives d'adduction d'eau non reliées au réseau communal

L'association a pour but de contribuer financièrement à une bonne desserte en eau potable des différents secteurs de la commune non reliés au réseau public, et ainsi d'assurer le maintien des installations individuelles et collectives afin de pallier en période difficile à une baisse importante des différents captage du réseau communal.

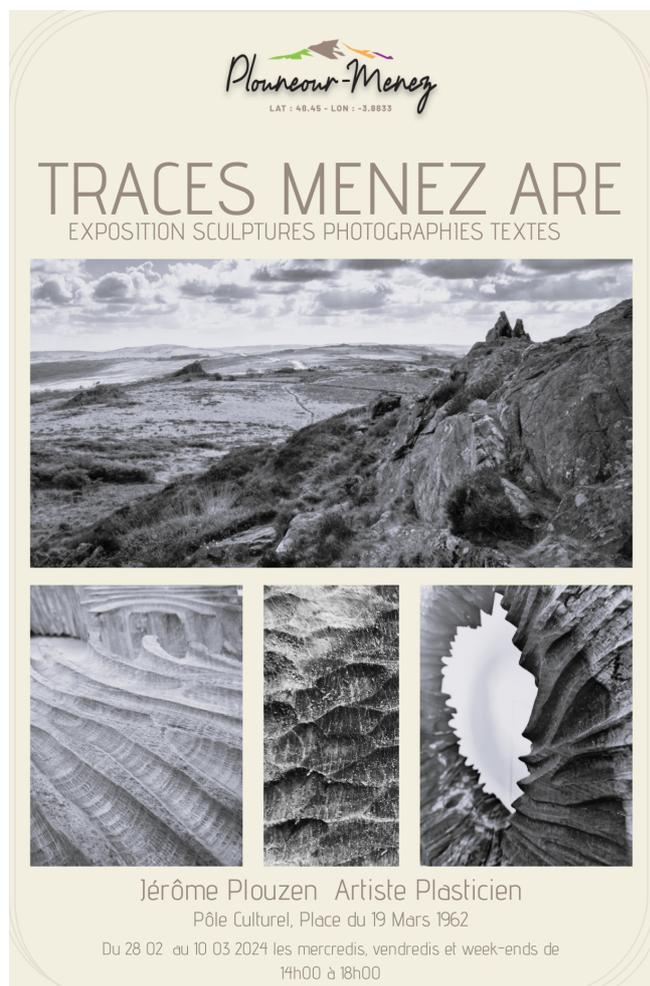
Une subvention de 150 € peut être octroyée par foyer adhérent à l'association sur une période de 6 ans.

Cette subvention est subordonnée à la présentation de la facture des travaux réalisés et/ou des fournitures, ainsi qu'une analyse récente (inférieur à un an) de la qualité de l'eau distribuée.

Les six années mentionnées précédemment couvrent la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029.

L'adhésion à l'association est fixée à 10 € par foyer et doit être effective au cours de la première année de la période.

**Contact** : BELBEOCH Erwan (Président) : 06.52.23.09.95 et KERVERN René (Trésorier) : 02.98.78.06.85



Horaires		
Lundi	6h45 – 13h30	16h00 – 20h00
Mardi	Fermé	
Mercredi	6h45 – 13h30	16h00 – 20h00
Judi	6h45 – 13h30	16h00 – 20h00
Vendredi	6h45 – 1h00 (en continu)	
Samedi	8h00 – 1h00 (en continu)	
Dimanche	8h00 – 20h00 (en continu)	

# INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES



## Informations sur le vide-maison

Vous souhaitez vous débarrasser de tout un tas d'objets ou de meubles et vous envisagez d'organiser un vide-maison ?

N'oubliez pas de **le déclarer au moins 15 jours avant le jour J auprès de la mairie** : un formulaire est à télécharger ou à remplir en ligne sur le site [entreprendre.service-public.fr/simulateur/calcul/13939](https://entreprendre.service-public.fr/simulateur/calcul/13939), puis à déposer à la mairie qui lui donnera un numéro.

## Du nouveau pour les déclarations de forages domestiques

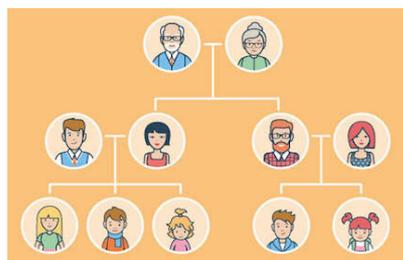
**A compter du 1er février 2024**, la déclaration des forages domestiques au titre de l'article L. 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales pourra être réalisée par le pétitionnaire au format dématérialisé sur le site DUPLOS :

<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>.

En parallèle, le formulaire restera accessible au format papier, qui pourra être déposé en mairie. L'ouverture de cette télé-déclaration cohabitera ainsi avec la procédure papier historique.



**Comment ça marche ?** Le déclarant, l'entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation, pourra directement déclarer son forage sur le site DUPLOS. A l'issue du processus de télédéclaration, le Cerfa n° 13837\*03 sera rempli numériquement grâce au formulaire renseigné, puis envoyé automatiquement par courriel aux différentes parties prenantes : le propriétaire, la mairie et la DDT(M) ainsi que la DREAL et l'ARS, le cas échéant.



## Séance publique généalogie

Le Centre de Généalogie du Finistère (CGF) animera une séance publique et bénévole de présentation de recherches généalogiques, le **mardi 26 mars 2024 de 14h à 17h dans la salle Foyer - Hent ar Skolaj**.

Au programme : une présentation des méthodes de recherches généalogiques sur Internet grâce à la base "RECIF" du CGF, riche de près de 12 millions d'actes sur le Finistère.

A partir d'un nom, prénom d'un ancêtre, d'une année de naissance ou de mariage, le public pourra ensuite demander aux animateurs de faire une recherche plus personnelle contribuant à une généalogie plus complète de chacun.

## La JDC obligatoire

QUI ?

Les jeunes de 16 ans

QUAND ?

Maximum 4 semaines après l'anniversaire

OÙ ?

Présence du jeune en Mairie (prévoir 15 minutes)

COMMENT ?

Présentation pièce d'identité + livret de famille

POURQUOI ?

L'attestation remise par la Mairie est obligatoire pour se présenter notamment aux examens scolaires, au permis de conduire...



## Dates à retenir

**Samedi 23 mars** : Passage course cycliste de la 48e édition du Grand Prix Gilbert BOUSQUET, du Roc'h Tredudon, en passant par La Caserne en direction de Pleyber-Christ, entre 14h47 et 15h.

Les articles et photos à faire paraître en **avril** sont à déposer pour **le lundi 18 mars 2024**.

Directeur de la publication : Sébastien MARIE

Tél : 02.98.78.01.17 / Courriel : [communication@plouneour-menez.bzh](mailto:communication@plouneour-menez.bzh)